REPUBLIQUE FRANCAISE NOUVELLE CALEDONIE SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

2 6 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

CAISSE DES ECOLES DU MONT DORE

DELIBERATION N° 04/CDE/25

Approuvant le vote du compte administratif du budget de l'exercice 2024

Le Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 24 mars 2025,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu la loi n° 99-210 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération N° 79/91/XII adoptée par le Conseil Municipal du Mont-Dore en sa séance du 10 décembre 1991, portant création de l'Etablissement Public Caisse des Écoles du Mont Dore,

Vu la délibération n° 03/CDE/25 du 24 mars 2025 relative à l'approbation du compte de gestion 2024 du Trésorier de la Province Sud

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1 : Le Comité d'administration de la Caisse des Ecoles sous la présidence de Mme Valérie BOLO, vote le compte administratif du budget de l'exercice 2024 et arrête les comptes comme ci-dessous :

RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	382 744 000
Dont excédent reporté-002	21 150 368
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	394 252 042
Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2024	9 642 326
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	2 623 692
Dont excédent reporté-001	6 487 378
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	5 520 592
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2024	3 590 478

Article 2 : Le compte administratif du budget est arrêté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024.

Article 3 : Compte tenu des restes à réaliser, le résultat définitif du compte administratif du budget de l'exercice 2024, s'établit comme suit :

LE RESULTAT DE CLOTURE CUMULE DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	9 642 326
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	3 590 478
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2024	13 232 804
Les restes à réaliser en investissement	
Recettes en restes à réaliser	-
Dépenses en restes à réaliser	_
Solde des restes réaliser en investissement	_
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2024	13 232 804
Résultat définitif de l'exercice 2024	13 232 804

Article 4: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La Présidente de la Caisse des Ecoles de la Ville du Mont Dore est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud.

DELIBERE EN COMIE D'ADMINISTRATION LE 24 MAR. 2025

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

2 6 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

La Présidente de la Caisse des Ecoles Du Mont-Dore,

Valérie BOLO

REPUBLIQUE FRANCAISE NOUVELLE CALEDONIE SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

CAISSE DES ECOLES DU MONT DORE

N° 04/2025

NOTE DE PRESENTATION AU COMITE D'ADMINISTRATION

Compte administratif 2024

P.J: Projet de délibération

Le compte administratif doit être présenté au comité d'administration pour approbation au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte, après transmission du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote du compte administratif permet de constater l'arrêté des comptes de la collectivité. Le compte administratif et le compte de gestion doivent être conformes.

Le compte d'administration 2024 étant conforme, il est proposé au comité d'administration de l'approuver.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

2 6 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Mont Dore, le

1 9 MAR. 2025

La Présidente

Valérie BOLO